

Saint Georges de Montaigu, le 27 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier d'inscription au service Danse Classique. Celui-ci est composé des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription à vérifier, rectifier si besoin, et signer.
- Le règlement intérieur du service Danse Classique
- Le calendrier des cours
- Une autorisation de droit à l'image et une autorisation de protection des données à compléter
- Le questionnaire de santé

Votre carte d'adhésion à l'association Familles Rurales vous sera délivrée dans les premiers cours de l'année 2026
Trois cas sont possibles :

- 1) Vous avez réglé votre carte d'adhésion en juin dernier pour un autre service de l'association : nous vous remettrons votre carte d'adhésion lors des permanences d'inscriptions.
- 2) Vous n'avez pas réglé votre carte d'adhésion en juin dernier : merci de nous faire un chèque de 27 € et votre carte d'adhésion vous sera délivrée dans les premiers cours de janvier 2026.
- 3) Vous adhérez dans votre commune : nous vous demanderons dès réception de votre carte en début d'année, de nous envoyer une copie de celle-ci (photo, scan...) par mail à l'adresse suivante : secretariat@famillesruralesstgeorges.fr

Nous vous rappelons que l'adhésion à Familles Rurales est obligatoire.

INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS :

Date des permanences d'inscriptions :

Vendredi 21 novembre de 17h30 à 20h30

Au Théâtre de Thalie à Montaigu-Vendée (pendant les répétitions générales du gala)

Les dossiers qui nous parviendront après cette date ne seront pas prioritaires et seront traités en fonction du nombre de places restantes.

Tarif 2026 : Voir règlement intérieur ci-joint

Pièce à fournir : Un certificat médical (Voir article règlement intérieur)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 02.51.46.58.80.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Commission Danse Classique.

Audrey DUCOUX,
Directrice d'association.